



REGLEMENT COUPE JEUNE RÉGION SUD 2026

(Sous l'égide du Comité Région SUD de la FFC)

SOMMAIRE :

1) <u>DEFINITION</u>	2
2) <u>PARTICIPATION</u>	2
3) <u>CATEGORIES</u>	2
4) <u>ENGAGEMENTS - RESULTATS</u>	2
5) <u>MATERIEL & MARQUAGE DE COURSE</u>	2
6) <u>ACCUEIL, CONTROLE et ATTRIBUTION DES NUMEROS</u>	3
A) <u>LE CROSS COUNTRY</u>	3
A-1) <u>LE XCO</u>	3
A-2) <u>LE XCC</u>	6
B) <u>LE TRIAL « OPEN FREE »</u>	6
C) <u>LA DESCENTE DH/ENDURO</u>	10
7) <u>LES CLASSEMENTS</u>	12
1- <u>LES CLASSEMENTS JOURNALIERS</u>	12
2- <u>CLASSEMENTS GENERAUX</u>	13
3- <u>PENALITES</u>	13
4- <u>RECLAMATIONS</u>	14
5- <u>SELECTION POUR LE TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES 2026</u>	14

1- DEFINITION

Le Comité Région Sud met en compétition la Coupe jeune région sud de VTT.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle des commissaires pour l'application du présent règlement.

2- PARTICIPATION

Le coupe jeune région sud est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC. Pour les NON Licenciés, possibilité de prendre lors de l'inscription une licence Accueil à 15 € (validité 1 mois), ou une assurance journalière dont le coût est de 10 € pour une participation unique.

La présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition valable de moins de 1 an est OBLIGATOIRE.

La présentation d'une licence affinitaire permet de ne pas présenter un certificat médical à la seule condition que ce soit mentionné sur celle-ci.

Un non licencié ou un licencié d'un autre comité FFC, ne pourra pas être intégré au classement général de la coupe jeune région sud.

Un pilote qui n'a pas participé à l'épreuve du matin, ne peut EN AUCUN CAS s'engager pour l'épreuve de l'après-midi.

3- CATEGORIES

Seules les catégories suivantes ont le droit de participer au classement de la coupe région sud jeune : Garçons et Filles Pupilles U11, benjamins U13, minimes U15, cadets U17.

LES CATEGORIES POUSSIN ET PRE-LICENCIE SONT ACCEPTEES UNIQUEMENT SUR LA PARTIE XCO DE CETTE COUPE.

L'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

Pré-licencié	2020
U9	2018-2019
U11	2016-2017
U13	2014-2015
U15	2012-2013
U17	2010-2011

4- ENGAGEMENTS – RESULTATS

Le Comité Région Sud FFC fixe au Club organisateur le tarif du droit d'inscription de sa manche en fonction des besoins.

Le club organisateur s'engage à régler les frais de déplacement forfaitaire du commissaire, Président de Jury (50€/jour ainsi qu'un dédommagement kilométrique équivalent à 0,20€ du km), les frais forfaitaires pour l'informatique ainsi que ses frais kilométriques (géré par Bastien Roure et/ou Richard Campana), et l'obligation d'un dispositif de premiers secours.

Manche sur 2 jours : les frais forfaitaires d'informatique ainsi que l'obligation de pourvoir un hébergement pour l'arbitre et le responsable informatique, à défaut les frais engendrés seront facturés à l'organisateur.

Les résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé à celle-ci, à leur demande par courrier électronique, dès le soir de l'épreuve.

La validation, sera effective dès parution sur le site Internet du comité Régional.

5- MATERIEL & MARQUAGE DE COURSE

Le même VTT doit être utilisé lors d'une manche comportant plusieurs épreuves, des contrôles auront lieu pour chaque épreuve.

Le MÊME VTT doit être utilisé pour **TOUTES LES MANCHES** pour prétendre à la sélection régionale pour le TFJV.

Les VTT trial sont INTERDITS. Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle, d'une chaîne et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.

Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les autocollants et les plaques de cadres portant le nom du sponsor. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent.

6- ACCUEIL, CONTROLE et ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les inscriptions se feront sur le site Sportips jusqu'au vendredi 14h précédant la course.

Les inscriptions sur place sont interdites. Toutefois, l'arbitre, le responsable informatique en accord avec l'organisateur pourront étudier une demande éventuelle d'inscription sur place moyennant une majoration de 10€ à verser aux arbitres et au responsable informatique.

Chaque concurrent doit se présenter aux engagements pour attester de sa présence, un responsable le notera sur la feuille d'émargement.

LES PLAQUES UTILISEES SONT LES MÊMES POUR LA TOTALITÉ DES ÉPREUVES DE LA CJRS.

Les nouveaux participants devront s'acquitter de la somme de 2€ afin d'obtenir leur plaque pour l'année qui deviendra leur propriété.

Plaque de leader :

Une plaque rouge de leader du classement général de la coupe région sud sera distribuée à chaque manche à l'actuel leader du classement général afin de la différencier.

7- CONTROLE et CLASSEMENTS DES ÉPREUVES

Le commissaire désigné par le Comité Régional Sud est chargé de valider chaque manche en tant que Président de jury, et ce, en collaboration avec les responsables des classements informatiques.

A – LE CROSS COUNTRY

A-1 LE XCO

POUR CETTE DISCIPLINE LA CATEGORIE U17 DEVRA S'APPUYER SUR LE REGLEMENT DE LA COUPE REGION SUD.

A-1-a) CIRCUIT et RECONNAISSANCE :

Chaque épreuve se déroulera sur un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs, un ouvrier conseillé et un fermier obligatoire.

La CRVTT se réserve le droit de regard sur le circuit et l'organisation générale afin de garder une cohérence entre les manches.

Pour les catégories Minimes U15, Benjamins U13, Pupilles U11, un tracé sur une boucle de 5 kms maximum comprenant des difficultés adaptées à leur niveau ; ils ne pourront en aucun cas courir sur le tracé comportant les mêmes difficultés que les catégories supérieures, mais ils peuvent cependant en emprunter certaines parties.

Des variantes entre les parcours U11, U13, U15 sont tout de même à favoriser.

Pour la catégorie Poussins U9, une boucle d'environ 2 kms ludique et mettant en valeur les qualités d'un jeune VTTiste.

Un petit tour (ou Start Loop) de 2 à 4 kms, faisant partie du circuit, **est OBLIGATOIRE** et doit être également prévu pour certaines catégories.

Une zone d'assistance devra être matérialisée afin de permettre aux coureurs de réparer si besoin. La zone devra si possible être double et située à la moitié du parcours.

Si toutefois une casse survenait au moment du départ et à maximum 200m de la ligne, le pilote pourra réparer sur place avec assistance si nécessaire après autorisation du commissaire.

Les pilotes ne seront en aucun cas autorisés à reconnaître le parcours durant les périodes de courses **sous peine de mise en grille en dernière ligne pour le premier rappel puis refus de départ si récidive.**

Les reconnaissances seront autorisées la veille, le jour de l'épreuve jusqu'à 8.40

L'organisateur s'assurera que le tracé soit balisé dès la veille du jour de la course.

A-1-b) MATERIEL, EQUIPEMENTS et ASSISTANCE TECHNIQUE :

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent.

Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les autocollants et les plaques de cadres portant le nom du sponsor. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ.

Les pilotes devront s'aligner au départ avec le maillot de leur club ou de leur team mentionné sur leur licence.

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances.

Assistance technique :

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre.

Le changement de vélo est strictement interdit durant toute l'épreuve.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide extérieure matérielle en dehors de la zone d'assistance définie sera disqualifié, hormis jusqu'à 200 m de la ligne de départ et au moment du départ uniquement, et après en avoir informé le juge au départ.

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification.

Sur le circuit, à part les concurrents, seules les motos ou VTT officiels de l'organisation sont admis et dont les pilotes porteront un signe distinctif (chasuble, plaques distinctives, ...).

A-1-c) MISE EN GRILLE, DEPARTS ET PROCEDURE :

La ligne de départ est matérialisée au sol. On pourra placer au minimum 6 concurrents par ligne et 20 maximum.

La mise en grille de la première manche se fera par ordre du classement général de la coupe PACA N-1.

Pour les 1^{er} année de chaque catégorie, ils seront réintégrés dans les lignes selon la proportion suivante : 2/3 classement général N-1, 1/3 de 1^{er} année en utilisant leur résultat régional de l'année N-1.

À partir de la 2^{er} manche, elle se fera en fonction du classement général au scratch de la coupe Région Sud. Les féminines seront dans un couloir ou une ligne dédiée en fonction de la catégorie.

Aucun remplacement sur les lignes ne pourra être demandé, sauf pour les détenteurs de maillots FFC/UCI distinctifs : Champion de France, d'Europe, du Monde ou Olympique en titre.

Les départs seront donnés au coup de sifflet de l'arbitre selon la procédure FFC VTT après la mise en grille.

Les coureurs devront avoir au moins un pied au sol durant la procédure.

Horaires de départ :

- 8h45 : minimes U15
- 9h45 : Benjamins U13
- 10h 45 : pupilles U11
- 11h30 : Poussins U9
- 12h00 : PROTOCOLE

La ligne d'arrivée sera matérialisée au sol, elle peut être identique à celle du départ.

Les coureurs affichant au moins un tour de retard seront arrêtés dès l'arrivée du premier de leur catégorie et seront classés en fonction du nombre de tours effectués.

TEMPS DE COURSE :

CATEGORIES	AGE	TEMPS DE COURSE
POUSSINS U9	7 à 8 ans	15 min maximum
PUPILLES U11	9 à 10 ans	10 à 20 min
BENJAMINS U13	11 à 12 ans	20 à 30 min
MINIMES U15	13 à 14 ans	30 à 45 min
CADETS H&F U17	15 à 16 ans	45 min à 1h

TARIFS DES ENGAGEMENTS :

- Poussins : 7€
- Pupilles : 10€
- Benjamins : 10€
- Minimes : 13€

A-1-d) MODIFICATIONS, CONTROLE et CLASSEMENTS :

Deux arbitres désignés par le Comité Régional sud, seront chargés de valider chaque manche et ce, en collaboration avec le responsable des classements informatiques.

Seul le collège des arbitres, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme de la course (météo, parcours...).

Les résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé à celle-ci, sur leur messagerie électronique, dès le soir de l'épreuve.

La validation, sera effective dès parution sur le site Internet www.ffcregionsud.com, et dans le journal officiel.

PENALITES :

DEPART REFUSE :

- **Défaut de signature de la feuille de présence**
- Non-respect des emplacements réservés aux partenaires,
- défaut de plaque,
- Absence de casque ou **matériel** non conforme
- Non-port du maillot du club ou du team
- absence d'embouts de cintre.

- non-respect des horaires de reconnaissance

MISE HORS COURSE :

- non-respect de la procédure de départ
- Absence sur un contrôle de passage ou non-respect du parcours
- Circulation en sens inverse du circuit
- Assistance matérielle extérieure
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre **pendant la course**
- Utilisation de moyen de liaison, de musique
- jets de déchets sur le parcours en dehors de la zone technique ou de la ligne d'arrivée

REINTEGRATION EN DERNIERE LIGNE :

- non-respect de sa ligne de départ
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre **avant le départ**
- **reconnaissance en dehors des créneaux officiels**

A-1-e) RECLAMATIONS :

Pour un fait de course : Dans l'heure qui suit l'arrivée de celle-ci, **par écrit**

Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur.

Le collège des arbitres règle le différend immédiatement après audition du réclamant.

Les décisions des arbitres sur fait de courses sont sans appel (classement, mise hors course...).

OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR, DES ARBITRES ET DU RESPONSABLE INFORMATIQUE :

- Prévoir un dispositif de premiers secours
- Sécurisation parfaite du circuit
- Faire signer la feuille d'émargement par le COUREUR dans la bonne catégorie
- Contrôler les licences ou les certificats médicaux
- Afficher les classements validés par les arbitres après chaque course
- Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les arbitres et les feuilles d'émargements, le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits d'engagements
- Régler les frais de déplacement forfaitaire des arbitres, (50€ ainsi qu'un dédommagement kilométrique équivalent à 0,20€ du km) sur présentation de la note de frais,
- Régler les frais forfaitaires du responsable informatique.

A-2 LE XCC :

Le départ et l'arrivée doivent se situer au même endroit. Le parcours ne doit pas dépasser 1,5km, la durée de la course varie en fonction des catégories.

Temps de courses :

U11 : 6 à 8 min

U13 : entre 8 et 10 min

U15 : entre 10 à 12 min

U17 : entre 12 à 15 min

Le parcours doit se parcourir en un temps compris entre 2 et 4min.

Des obstacles naturels et/ou artificiels ne seront autorisés que si leur présence a été approuvée par le commissaire présent sur place.

Il n'y a pas de ravitaillement et d'assistance technique durant cette épreuve.

B - LE TRIAL "OPEN FREE"

Chaque club devra fournir un arbitre formé pour l'arbitrage des zones de trial. Pour chaque arbitre fourni, le club se verra attribuer un bonus de 50 points au classement général des clubs, à défaut, il se verra amputer de 30 points.

Le VTT Trial CJRS, consiste à franchir des portes **ou secteurs** en terrain naturel ou artificiel, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Les zones sont constituées de différentes portes **ou secteurs** qui, une fois franchis, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 points

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

Pour l'édition 2026, il sera proposé 1 zone spécifique dite de « maniabilité » parmi les quatre (hors zone 2 chrono) dans un format permettant au pilote de franchir plusieurs fois les portes dans un temps de 2 minutes

B1-CARACTERISTIQUES

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones techniques. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

B2- EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est obligatoire.

Le port des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

B3. CARTON DE POINTAGE

Un carton de pointage récapitulatif des points à obtenir et des pénalités reçues sera remis à chaque coureur au début de chaque tour.

L'horaire de début et l'ordre de passage des coureurs dans les zones sera celui noté sur le carton par l'arbitre.

Le carton sera confié au responsable (arbitre) de la zone AVANT la reconnaissance. Le pilote pourra prendre en photo le carton avec ses résultats. Ces cartons seront ramenés par les concurrents et remis au secrétariat du CJRS à la fin de chaque tour.

Les participants disposent **de 2 heures maximum pour terminer les 4 zones (1 tour)**, au-delà de ce délai les cartons acceptés par les arbitres seront imputés d'un point toutes les minutes de retard.

Le carton de pointage pourra être remplacé par un pointage informatique type tablette, permettant la gestion des résultats.

B4 - FORMAT DE COURSE

Le VTT Trial CJRS se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes). Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et prodiguer des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

B5 – ZONES

B5-1- PRÉSENTATION

Le VTT Trial CJRS, consiste à franchir des portes **ou secteurs** naturels ou artificiels dans un espace délimité appelé zone, en faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts sauf pour la zone dite de « maniabilité » qui sera sans limite de points.

B5-2- ENTRÉE DE ZONE

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.
On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.
On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.
Le coureur a la possibilité de prendre de l'élan avec accord du juge de zone.

B5-3- PORTES ou SECTEUR

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Secteur : le secteur correspond à une porte qui comporte une entrée et une sortie. Il est matérialisé par des triangles noirs avec un marquage **E (Entrée)** et un marquage **S (Sortie)**.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- Flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- Flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes/**secteur** sont numérotés et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie, y compris lors de son cheminement.

Le pilote est libre de franchir les portes **ou secteurs** qu'il souhaite ou qu'il a choisis.

Aucun appui n'est autorisé pour valider le secteur. En cas d'échec, le pilote reprend son cheminement à la porte suivante.

B5-4- TEMPS DE RÉFÉRENCE PAR ZONE

Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir chaque zone. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

B6 - DÉCOMPTE DES POINTS

Le pilote est libre de franchir les portes **ou secteur** qu'il souhaite ou qu'il a choisis. A chaque passage d'une porte **ou secteur**, il marque les points de la porte **ou secteur** franchi.

***Important** : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte **ou le secteur** (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés. Par contre, il prend une pénalité.*

S'il ne passe aucune porte **ou secteur**, il totalise 0 point. Pour que les points de la porte **ou secteur** soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte **ou franchis entièrement le secteur** (point de référence : axe de la roue arrière). Tant que la porte **ou le secteur** n'est pas complètement franchie les « retours en arrière » sont autorisés.

Le pilote qui survole une flèche avec son vélo ou avec son corps ne marque pas les points de cette porte **ou secteur** mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications.

Le pilote qui fait chuter ou déplacer une flèche avec son vélo ou avec son corps arrête sa progression dans la zone, et marque les points déjà validés dans la zone.

B7 - ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :

- 5 pénalités : le pilote arrête son évolution mais garde les points acquis des portes **ou secteur** passées

Sortie de zone : le pilote comptabilise les points et les pénalités acquis dans la zone

Le pilote conserve les points acquis et quitte la zone immédiatement si :

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Non-respect de l'ordre de passage des portes
- Passer une porte à l'envers
- Passer une porte déjà franchie
- Passer par-dessus, par-dessous ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique).
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsque, après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Dépassement du temps imparti.
- **Tout contact physique entre le pilote ou son vélo et son accompagnateur.**
- **2 appuis simultanés**
- **Chute ou déplacement de flèche.**

B8 – APPUIS PASSAGES DES PORTES

Est considéré comme un appui :

- Tout contact sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
- Appui (et non contact lors du pédalage) d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte/**secteur**.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo
- Il est permis de tourner le pied sur place et non de piétiner.

Chaque appui est appelé pénalité. Pour chaque zone, le pilote ne peut dépasser 5 pénalités (arrivé à ce stade : arrêt du comptage des points, sortie de zone immédiate).

Pour chaque zone, le nombre de pénalités reçues sera noté sur le carton de pointage tout comme les points acquis.

Actions qui valent 1 pénalité

- Appui à l'extérieur des limites de la zone
- Appui à l'intérieur des limites de la zone

- Tourner le pied sur place avec translation du pied (avec déplacement de la position)

B9- ZONE SPECIFIQUE MANIABILITÉ

Possibilité de marquer des points « sans limite » : le pilote est autorisé à effectuer un nombre illimité de passages dans la zone. À chaque passage, il devra franchir l'ensemble des portes dans l'ordre imposé (par exemple : portes 1 à 5, puis à nouveau portes 1 à 5, etc.).

Le passage des portes est obligatoire (un échec sur une porte donne le droit de poursuivre l'évolution dans la zone).

Le comptage des points s'arrêtera au terme de 2 minutes.

Cette zone comportera 2 portes à 3 points et 3 portes à 5 points uniquement.

Les pénalités et l'arrêt du comptage des points restent similaires aux autres zones à l'exception que aucune pénalité ne sera appliquée pour l'action de repasser une porte déjà franchie.

B10 - RECONNAISSANCE DES ZONES

Un temps de 5 minutes maximum est imparti.

A pied uniquement soit derrière un concurrent (sans en gêner l'évolution) soit par petits groupes, **uniquement** après avoir remis son carton à l'arbitre de zone et demander son autorisation.

AUCUNE RECONNAISSANCE LA VEILLE N'EST AUTORISÉE

B11 - INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, saut de chaîne, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent signale le besoin de réparer à l'arbitre de la zone. Le pilote pourra recevoir de l'aide pour effectuer cette réparation, et dispose de 5 minutes pour cela. Il reprendra sa progression à l'endroit et au temps exacts où il s'est arrêté. INCIDENT MÉCANIQUE

Si cet incident se passe dans la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.

B12 - RUBALISE

Le concurrent peut pousser la rubalise, mais le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute. Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur une porte déjà franchie n'est pas considéré comme une faute.

B13 - RÉCLAMATION

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation sans preuve ne sera prise en compte en cours d'épreuve. Les réclamations vidéo ne feront pas office de preuve.

B14 - CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura obtenu le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le pilote classé en premier est celui qui aura obtenu le moins de pénalité.

En cas de nouvelle égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

En cas de nouvelle égalité et uniquement pour les 4 meilleurs pilotes du jour (podium), une zone chronométrée (la plus facile) sera désignée par l'arbitre en début d'épreuve afin que les 2 pilotes se départagent équitablement.

Les pilotes devront passer toutes les portes sans faute au cours de ce chronométrage. Le plus rapide sera classé en premier.

Pour les épreuves trial/trial, chaque manche sera considérée individuellement comme une manche à part entière, et compteront comme 2 manches de trial différentes, le cumul des 2 sera pris en compte pour le classement journalier.

Dans la « zone chrono », le temps sera compté depuis l'entrée en zone jusqu'à l'arrêt du comptage des points.

C - LA DESCENTE DH/ ENDURO

C1- CARACTERISTIQUES

Le parcours « DESCENTE » sera choisi par ses critères techniques et privilégiant l'adresse et non la vitesse. Il ne comptera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Il sera composé de portions de descente de dénivelé moyen sans obstacles et de zones de maniabilité à franchir à allure réduite.

La distance du tracé sera inférieure à 2,5 Kms pour toutes les catégories.

C1.1- MODIFICATIONS DE PARCOURS

A l'issue des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation du collège des commissaires en accord avec l'organisateur.

C1.2- CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage électronique par des cellules est obligatoire pour ces épreuves.

C1.3- ORDRE DE DÉPARTS

- 1^{er} départ : Pupilles
- 2^{ème} départ : Benjamins
- 3^{ème} départ : Minimes
- 4^{ème} départ : Cadets

Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre inverse du classement à l'issue de l'épreuve du matin ou du classement général. Chaque départ sera donné de 30s en 30s ou de 1mn en 1mn selon la configuration du tracé sur décision des commissaires.

C2- EQUIPEMENT

ATTENTION : L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- **casque intégral monobloc homologué avec jugulaire attaché (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalent),**
- **protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,**
- **Manches longues,**
- **gants longs,**
- **coudières et genouillères,**
- **protège-tibias ou jambières complètes.**

Les embouts de cintre devront être impérativement en place.

Les caméras sont strictement interdites.

Tout concurrent (e) ne disposant pas de l'équipement complet et des embouts de cintre se verra refuser le départ.

C2.1- VÉRIFICATIONS

Le port de ces équipements sera contrôlé au départ. Le non-respect de ces normes de sécurité entraînera un refus de départ de la part des commissaires.

C3- ESSAIS OFFICIELS & COURSE

Les essais officiels ne seront autorisés que pendant des plages horaires bien précises et annoncées par l'organisation dès le matin, les pilotes devront effectués au minimum 1 manche de reconnaissance, 2 au maximum.

Pour les épreuves DH/DH, et suivant les conditions (météo, incident de course...), les pilotes devront effectués pour la manche du matin au moins 1 reconnaissance (l'idéal étant 2) et 1 run, pour la manche de l'après-midi, 2 runs.

Pour toutes les manches, les participants devront obligatoirement portés l'ensemble des équipements cités au chapitre C2, sous peine de se voir refuser le départ.

Les reconnaissances ne pourront se dérouler qu'en présence de l'encadrement et de la sécurité mise en place par l'organisateur. **En dehors de ces plages l'accès au parcours est INTERDIT en VTT, c'est-à-dire lorsque la piste est balisée.** Tout coureur ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.

Aucun essai, ni reconnaissance n'est autorisé pendant l'épreuve. Un concurrent rattrapé devra céder le passage et tout coureur devra respecter le parcours dans son intégralité.

Le classement de la descente s'effectue sur deux manches, la première manche dite manche de qualification, servira de manche de placement pour la manche finale.

Pour les reconnaissances et la manche de qualification, les pilotes prendront le départ toutes les 30 secondes dans l'ordre du classement général, en respectant l'ordre de départ, chapitre C1.3.

Pour la manche finale, les pilotes s'élanceront dans l'ordre inverse du classement obtenu lors de la manche de qualification, en respectant l'ordre de départ, chapitre C1.3.

Cependant, on retiendra la manche dans laquelle le concurrent a fait le meilleur temps pour le classement journalier.

Pour les épreuves DH/DH, 3 manches seront chronométrées, les 2 meilleures seront retenues et considérées comme 2 manches de DH à part entière pour le classement général et cumulées pour le classement journalier.

Les reconnaissances à pied uniquement sont autorisées la veille de l'épreuve de DH, à partir de 15h et/ou du moment que celle-ci est balisée/matérialisée. Les reconnaissances à vélo sont interdites la veille de l'évènement.

7- LES CLASSEMENTS

1 - CLASSEMENTS JOURNALIERS

1.1 - Classement individuel par épreuve

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve.

Chaque épreuve attribuera des points selon la grille.

Les abandons dans une épreuve marqueront la moitié des points du dernier coureur classé.

Attention : un abandon est un coureur qui prend le départ de l'épreuve et ne termine pas celle-ci (sur une chute ou incident mécanique).

Un coureur absent ne peut marquer aucun point : c'est un non partant.

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	160	21	83	41	37	61	17
2	150	22	80	42	36	62	16
3	145	23	77	43	35	63	15
4	140	24	74	44	34	64	14
5	135	25	71	45	33	65	13
6	131	26	68	46	32	66	12
7	127	27	65	47	31	67	11
8	123	28	62	48	30	68	10
9	119	29	60	49	29	69	9
10	116	30	58	50	28	70	8
11	113	31	56	51	27	71	7
12	110	32	54	52	26	72	6
13	107	33	52	53	25	73	5
14	104	34	50	54	24	74	4
15	101	35	48	55	23	75	3
16	98	36	46	56	22	76 -> 79	3
17	95	37	44	57	21		
18	92	38	42	58	20	80 -> 89	2
19	89	39	40	59	19		
20	86	40	38	60	18	90 et plus	1

c1.2 CLASSEMENT INDIVIDUEL JOURNALIER

Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par l'organisateur par l'addition des points obtenus sur les deux épreuves de la journée.

Afin de départager les égalités au classement journalier sur 2 épreuves, on donnera priorité à la place obtenue dans la spécialité.

Dans le cas de 2 spécialités dans la même journée, on donnera la prépondérance à la spécialité disputée l'après-midi.

Les filles auront désormais leurs points du classement scratch de la journée et non un classement féminin.

1.3- CLASSEMENT JOURNALIER DES CLUBS

Ce classement sera effectué sur chaque manche de la CJRS, **et sera établi par l'addition des points obtenus par les pilotes du club, selon la grille ci-dessous.**

Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	160	12	110	23	77
2	150	13	107	24	74
3	145	14	104	25	71
4	140	15	101	26	68
5	135	16	98	27	65
6	131	17	95	28	62

7	127	18	92	29	60
8	123	19	89	30	58
9	119	20	86	31 et plus	1
10	116	21	83		
11	113	22	80		

Pour les féminines les 6 premières marqueront les points ci-dessous les autres du classement marqueront 1 point.

Les Clubs ayant fournis des arbitres de trial se verront bonifiés de 50 points supplémentaires par arbitre, les clubs n'ayant pas fourni d'arbitre pourront être amputer de 30 points.

2- CLASSEMENT GENERAUX

2.1- CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL DE LA CJRS

Le classement général de la CJRS se base sur les points obtenus lors des épreuves.

Le décompte final des points attribués à chaque coureur pour l'établissement du classement général se fera sur tous les résultats points acquis.

Le calcul final des points sera effectué avec le barème spécifique CJRS (E1.1).

Dans le classement général sera compté les 5 épreuves de trial (2 Beaumes-de-venise, 2 Piolenc, 1 Montauroux), ainsi que les 5 épreuves de DH/ENDURO (2 Puy-Saint-Vincent, 3 Ancelle), les 5 épreuves de XCO (Pernes les fontaines, Montauroux, Pierrevert, Piolenc, Escragnoles) et les 2 épreuves de XCC (Montauroux, Escragnoles).

2.2- CLASSEMENT GENERAL TROPHÉE DES CLUBS

Il est établi par l'addition des points obtenus par chaque club sur chaque manche de la CJRS et de la CRS. Il y a un seul classement général des clubs pour ces deux coupes.

Le club vainqueur se verra récompensé par un trophée de vainqueur club région sud qui sera remis en jeu chaque année.

3- PENALITES

DEPART REFUSE

Chapitre 5 : Non-respect des emplacements réservés aux partenaires.

Tout chapitre : Absence de casque ou casque non conforme, cintre non bouché, défaut de signature de la feuille de présence, **non-respect des bénévoles, arbitres ou signaleurs sur la ligne de départ, Équipement/matériel non conforme ou absent**

DECLASSEMENT

Chapitre 5 : Absence de marquage du vélo

Chapitre 12 : Insulte du pilote ou du responsable du pilote en course.

PENALITES EN POINTS

Chapitre 5 : Non-respect des emplacements réservés partenaires constatés à l'arrivée : 50 pts

MISE HORS COURSE

Chapitre A4 : Absence sur un contrôle de passage ou non-respect du parcours

Chapitre A4 : Circulation en sens inverse du circuit

Chapitre A4 : Assistance matérielle extérieure

Chapitre B3 : Reconnaissance des zones Trial à VTT

Chapitre C3 : Essai durant l'épreuve et sur le parcours de descente hors des périodes de reconnaissance.

Chapitre D1 : non-respect de son couloir

Tout chapitre : non-respect de l'arbitre, des bénévoles, de l'organisateur pendant l'épreuve
Chapitre C3 : Reconnaissance du parcours de descente en VTT la veille de l'épreuve ou en dehors des plages horaires.

4- RECLAMATIONS

Pour un fait de course : Dans l'heure qui suit l'arrivée de celle-ci, *par écrit*.

Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur.

Le collège des commissaires règle le différent immédiatement après audition du réclamant.

Les décisions des commissaires sur fait de courses sont sans appel (classement, mise hors course...).

5- SELECTION POUR LE TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES 2026

Les 5 épreuves de trial (2 Beaumes-de-venise, 2 Piolenc, 1 Montauroux), ainsi que les 5 épreuves de DH/ENDURO (2 Puy-Saint-Vincent, 3 Ancelle), les 5 épreuves de XCO (Pernes les fontaines, Montauroux, Pierrevert, Piolenc, Escragnoles) et les 2 épreuves de XCC (Montauroux, Escragnoles).

Les 4 premiers garçons et la 1^{ère} filles sélectionnés sont issus du classement général de la CJRS.

Le 5e garçon sélectionné sera le premier du classement général trial sauf s'il est dans les 4 premiers du classement général de la CJRS dans ce cas-là la commission VTT se réserve le droit de sélectionner un autre pilote.

Le 6e garçon sélectionné sera le premier du classement général DH sauf s'il est déjà présent dans les 4 premiers du classement général de la CJRS dans ce cas-là la commission VTT se réserve le droit de sélectionner un autre pilote.

La 2^{ème} féminine sera choisie par la commission VTT région sud.

La composition de l'équipe Région Sud sera communiquée au plus tard la semaine qui suit la manche finale.

Fany ETHEVE
Présidente de la commission
VTT région SUD
le 15/01/2026